

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 20** Vœu relatif à l'amélioration de l'aspect esthétique du mobilier urbain parisien.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que le mobilier urbain joue un rôle déterminant dans la qualité paysagère et l'image de la ville de Paris, telle que le rappellent les exemples emblématiques des colonnes Morris, des fontaines Wallace, ou encore des entrées de métro Hector Guimard ;

Considérant l'importance numéraire de certains éléments de mobilier urbain, et notamment des colonnes à verre (environ 1 000 dans Paris) et des conteneurs à textiles (environ 300) ;

Considérant que la Ville s'attache, lorsque cela est possible, à installer des colonnes à verre enterrées mais que leur implantation est rendue difficile par la densité des réseaux souterrains à Paris, et que, par conséquent, un grand nombre d'entre elles sont encore aériennes ;

Considérant qu'en réponse au vœu 55 relatif à un appel à projets innovants pour le design du mobilier urbain parisien, déposé au Conseil de Paris de mars 2015 par les élus du groupe UDI-MoDem, l'Exécutif avait particulièrement insisté sur la nécessité de sécuriser ces dispositifs (notamment les conteneurs à textiles) ;

Considérant que si ces éléments de mobiliers urbains doivent répondre à un certain nombre d'impératifs en matière d'accessibilité, d'entretien, d'insonorisation (notamment pour les colonnes à verre) et bien sûr de sécurité, ces contraintes ne doivent pas empêcher la Ville de travailler sur l'esthétique de ces dispositifs ;

Considérant le nombre important de plaintes formulées par les Parisiens dans les conseils de quartier concernant la disposition, la qualité esthétique ou les usages détournés de ces éléments de mobilier urbain ;

Considérant qu'au sein du projet « Les œuvres d'art investissent la rue », retenu dans le cadre du budget participatif 2014, le sous-projet « L'installation d'un mobilier design aux abords des équipements municipaux » a conduit à la mise en œuvre d'un partenariat entre la Ville de Paris et l'École Supérieure des Arts Appliqués Boule qui a pour objectif d'aboutir à la conception d'un mobilier urbain innovant à l'usage des élèves des conservatoires de Paris et de leurs familles (racks à trottinette) ;

Considérant que ce type de partenariat pourrait être envisagé dans le cadre de la conception d'autres composantes du mobilier urbain, à savoir des colonnes à verre ou des conteneurs à textiles ;

Considérant que dans le cadre du programme de végétalisation 2014–2020, l'habillage de ces éléments de mobilier urbain pourrait dans certains cas être considéré afin d'améliorer l'aspect esthétique global des zones dans lesquelles ils sont disposés ;

Considérant que le soin apporté à l'esthétique des colonnes à verre et conteneurs à textiles pourrait participer à la qualité paysagère des rues parisiennes, leur reconnaissance facile par les usagers, et l'image contemporaine et qualitative du recyclage ;

Sur proposition de Mmes Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE et des élus du groupe UDI-MoDem,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris œuvre à l'amélioration de l'esthétique du mobilier urbain dédié à la collecte du verre et des textiles, notamment en :

- développant des partenariats avec des établissements d'enseignement spécialisés dans le domaine de l'art et du design,
- évaluant la possibilité de végétaliser les zones dans lesquelles sont disposés ces dispositifs.